

# GRILLE DE FRAIS ADMINISTRATIFS INVESTIA

Mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2022



## Comptes autogérés

### Placements enregistrés auprès de l'émetteur au nom d'Investia :

Les placements sont enregistrés pour votre compte au nom d'Investia Services financiers inc. en tant que régime autogéré.

Frais annuels (par client <sup>1</sup> )	
— Tout type de régime (à l'exception des REER collectifs)	
– Actifs de clients de 25 000 \$ ou PLUS	100 \$
– Actifs de clients de MOINS de 25 000 \$	50 \$
— REER collectif	50 \$

## Comptes au nom du client

### Placements enregistrés à votre nom auprès de l'émetteur :

Les placements sont enregistrés à votre nom auprès de la société de fonds.

Frais annuels (par client <sup>1</sup> )	
— Tout type de régime <sup>2</sup>	50 \$

## Frais de transfert

— Transfert total ou partiel vers un autre courtier/intermédiaire	Aucuns frais
— Transfert total ou partiel dans un compte au nom du client auprès d'Investia	

## Autres frais

— Chèque retourné	— Retrait d'un RAP ou d'un REEP	Aucuns frais
— Frais de recherche	— Duplicata d'un feuillet d'impôt/reçu de contribution	
— Règlement de succession/divorce/faillite		

<sup>1</sup> Les frais annuels sont prélevés une fois par client par numéro d'assurance sociale. Cela exclut les comptes de sociétés, qui font l'objet d'une facturation séparée. Les clients détenteurs d'un compte autogéré et d'un compte au nom du client se verront facturer uniquement les frais annuels applicables aux comptes autogérés.

<sup>2</sup> Les exceptions suivantes s'appliquent :

- Les frais annuels seront exonérés pour les clients qui détiennent uniquement un ou plusieurs des produits suivants :
  - Les REEE
  - Les CPG
  - Les produits fermés (d'une valeur de 0,00 \$)
  - Les REEI
  - Les fonds distincts
- Pour tous les régimes collectifs, les frais annuels seront exonérés pour l'année 2022;
- Pour les clients qui détiennent des comptes B2B ou tout autre compte intermédiaire, les frais annuels seront exonérés pour l'année 2022.

Notes :

- Les frais annuels couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours et sont facturés en juillet selon la valeur marchande des actifs détenus par le client au 30 juin.
- Les frais annuels ne seront pas facturés aux nouveaux clients arrivant en cours d'année avant l'année suivante.
- Les frais sont sujets à changement avec préavis de 60 jours.
- Tous les frais sont taxables en fonction de la province de résidence du client.
- Investia se réserve le droit d'appliquer des frais pour certaines opérations ou transactions non comprises dans cette grille de frais.
- Les programmes d'exonération existants continuent de s'appliquer pour l'année 2022.



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

Investia Services financiers inc. est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., une société d'assurance de personnes qui exerce ses activités sous le nom commercial de iA Groupe financier.

[investia.ca](http://investia.ca)